



DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS
DICRIM



RISQUE D'INONDATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone.

SITUATION La commune de GUERIGNY est concernée par le risque d'inondation. Toutefois, les zones habitées concernées sont très réduites : lieudit « la Poëlonnerie » et château de Villemenant.



Type d'inondations :
débordement de la rivière Nièvre
(les plus hautes connues à ce jour sont celles de 1910)

Mesures prises dans la commune

- réalisation par les services de l'Etat, en collaboration avec la mairie, d'un Plan de Prévention des Risques (PPR) approuvé par le Préfet le 25 août 2010.
- Prise en compte dans le Plan local d'urbanisme (PLU).

Avant tout projet de construction ou d'acquisition, renseignez-vous à la mairie - ☎ 03.86.90.78.54.

CONSIGNES DE SECURITE : ce que vous devez faire en cas d'inondation

ALERTE : La Nièvre débordant lentement, vous serez informé de l'évolution de la situation par l'équipe municipale (porte à porte, téléphone...).

En cas d'alerte météo par la Préfecture, suite aux bulletins de Météo France, vous serez également averti par l'équipe municipale (téléphone, mégaphone...).



1-Mettez-vous à l'abri et si possible montez à l'étage



2-Écoutez la radio

France Inter GO (162KHz ou 1852M) ou France Bleu Bourgogne (103.7 FM)

3- Suivez les consignes



Coupez l'électricité et le gaz



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées, vous iriez au devant du danger

Après l'inondation :

Aérez et désinfectez les pièces de votre habitation

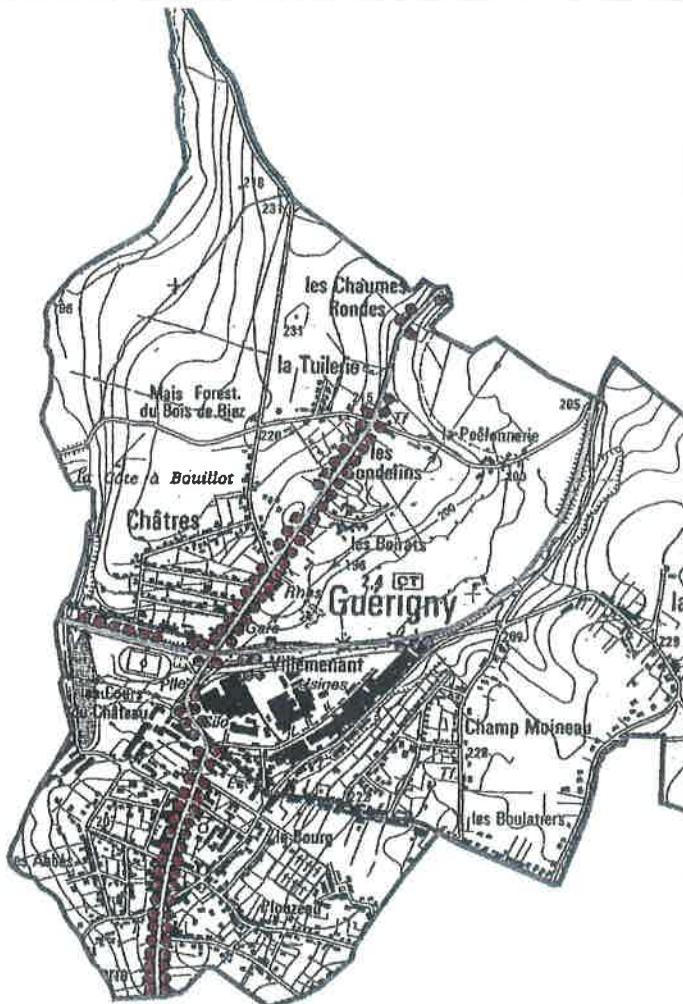
Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche

Chauffez dès que possible

RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



Le transport de matières dangereuses s'effectue en surface (routes, autoroutes, voies ferrées) ou en sous sol (canalisations – gazoduc, oléoduc)



SITUATION

La commune de GUERIGNY est concernée par un trafic assez important de matières dangereuses qui s'effectue par voie routière (RD 977)

MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

Limitation de la vitesse à 50 Km/h

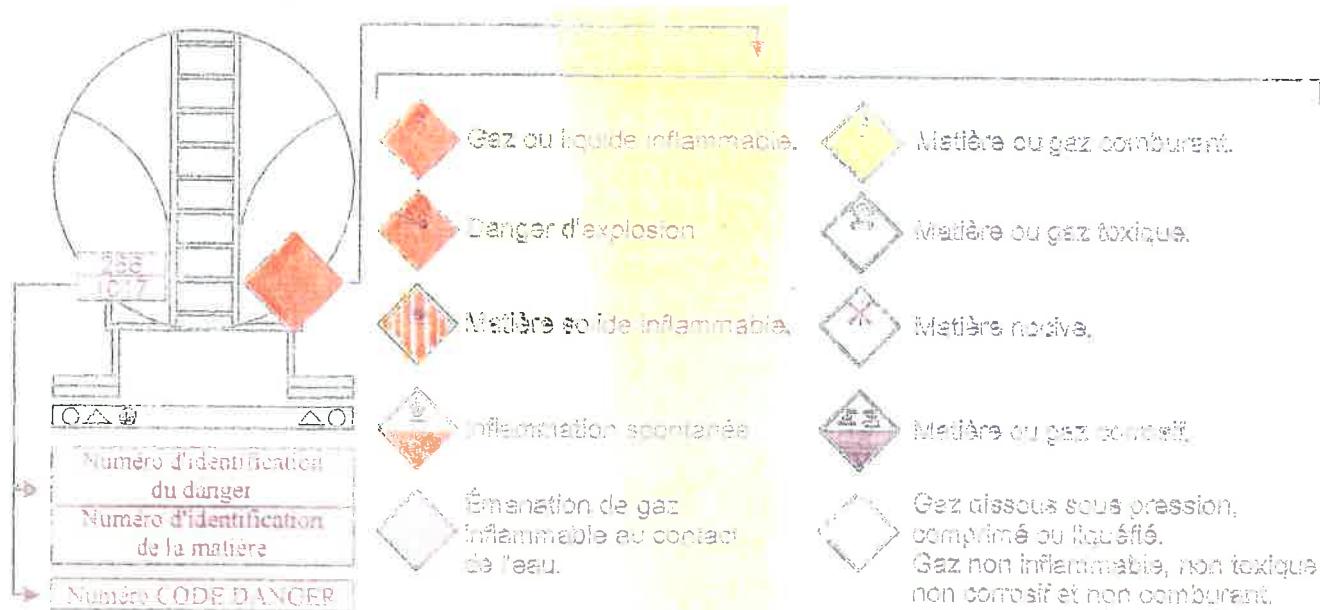
Institution d'une zone « 30 » en centre ville.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ: ce que vous devez faire pour vous protéger efficacement

<p>Si vous êtes témoin</p>	<p>Si l'alerte a été donnée (par la sirène mobile ou les services de secours, ou autre) : selon consignes</p>	
<p> Donnez l'alerte (pompiers 18, police ou gendarmerie 17) en précisant le lieu exact, et si possible le code danger</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Si il y a des victimes, ne les déplacer pas, sauf en cas d'incendie ○ Ne devenez pas une victime en touchant le produit et/ou en vous approchant ○ Si un nuage toxique vient vers vous, fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent <p>Et consignes 1 et 3 (2 si possible)</p>	<p> 1 - Mettez-vous à l'abri</p> <ul style="list-style-type: none"> - restez chez vous ou rentrez dans le bâtiment le plus proche - fermez les portes et les fenêtres - arrêtez les ventilations <p>Ou</p> <p>Mais Évitez de vous enfermer dans votre véhicule</p> <p> 2 - Écoutez la radio</p> <p>France Inter GO (162KHz ou 1852M) ou France Bleu Bourgogne (103.7 FM)</p>	
3 - Dans tous les cas		
<p> Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme, ni étincelle</p>	<p> N'allez pas chercher vos enfants à l'école</p>	<p> Ne téléphonez pas, sauf pour donner l'alerte</p>

Le risque TMD (Transport de Matières Dangereuses)

Panneaux de signalisation TMD



La signalisation générale TMD est matérialisée par des panneaux de couleur orange, rectangulaires (40 x 30 cm) placés à l'avant et à l'arrière de l'unité de transport.

Les chiffres du haut indiquent le code danger suivant :

1. substance explosive
2. émanation de gaz
3. inflammabilité de matière liquide
4. inflammabilité de matière solide
5. comburant (matière favorisant l'inflammation)
6. toxicité
7. radioactivité
8. corrosivité
9. danger de réaction violente spontanée

code danger 338

code matière 1221

le doublement d'un chiffre indique une intensification du danger ; si ce n'est pas le cas, le second chiffre est un zéro

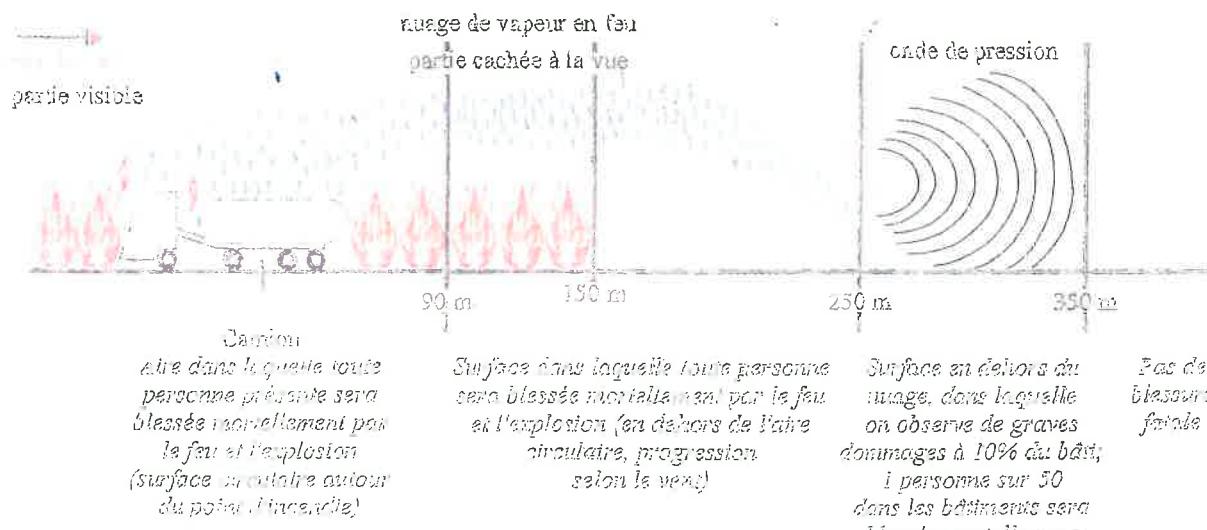
Les chiffres inférieurs indiquent le code de la matière transportée

Exemple

30 : liquide inflammable

33 : liquide très inflammable

Explosion d'un camion citerne



En cas d'évacuation ou d'accueil de personnes, le lieu de rassemblement se fera à l'espace François Mitterrand ou au marché couvert. Les personnes concernées devront apporter leur couchage et le nécessaire pour l'alimentation et l'hygiène des bébés.